



ENGAGEMENT DE PRISE EN CHARGE

dans le cadre d'une déclaration d'enregistrement d'un citoyen de l'Union ou d'un ressortissant d'un des autres Etats ayant adhéré à l'Accord sur l'Espace économique européen en tant qu'inactif
conformément à l'article 4 de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration

Remarque importante :

1. Ce formulaire d'engagement de prise en charge est valable **uniquement** dans le contexte d'une **déclaration d'enregistrement d'un citoyen de l'Union (ou d'un ressortissant d'un des autres Etats ayant adhéré à l'Accord sur l'Espace économique européen) en tant qu'inactif**. Les informations relatives aux conditions et démarches à faire dans le contexte d'une déclaration d'enregistrement sont disponibles sur le site internet www.guichet.lu
2. L'engagement de prise en charge n'est qu'une **démarche préliminaire** à accomplir dans le cadre d'une déclaration d'enregistrement. Son acceptation ne vaut pas autorisation pour entrer ou séjourner au Luxembourg et ne préjuge pas la décision qui sera prise sur la déclaration d'enregistrement.
3. Le garant qui souscrit l'engagement de prise en charge doit être **une personne physique qui possède la nationalité luxembourgeoise ou qui est autorisée à séjourner au Grand-Duché de Luxembourg pour une durée d'au moins un an**.
4. L'engagement de prise en charge est considéré dans ce contexte comme preuve de ressources suffisantes de l'étranger qui fait la démarche. Par cet engagement de prise en charge, le garant s'engage à l'égard d'un étranger et de l'Etat luxembourgeois de prendre en charge les frais de séjour, y compris les frais de santé, et de retour de l'étranger pour la durée du séjour telle qu'indiquée sous (20). Après cette période et pendant une durée de deux ans, il est solidairement responsable avec l'étranger à l'égard de l'Etat du remboursement des frais de séjour, y compris les frais de santé, et de retour de l'étranger et doit rembourser, le cas échéant, les frais de séjour ou de rapatriement supportés par l'Etat luxembourgeois. Le garant est délié de son engagement s'il apporte la preuve que l'étranger a quitté l'Espace Schengen. Le garant ne peut pas se désister de son engagement de prise en charge sauf si le ministre ou son délégué accepte un nouvel engagement souscrit par une autre personne ou si le bénéficiaire de la prise en charge s'est vu attribuer une autorisation de séjour à un autre titre.

Procédure à suivre :

1. Pour utiliser un engagement de la prise en charge, le garant doit d'abord se rendre à l'administration communale de son lieu de résidence pour que le bourgmestre ou son délégué légalise la signature du garant, c'est-à-dire il certifie que le garant a signé personnellement le présent formulaire.
2. Puis, l'engagement doit être avisé par la Direction de l'immigration du ministère des Affaires étrangères et européennes. A cette fin, le garant envoie le formulaire dûment rempli et légalisé par sa commune de résidence à la Direction de l'immigration (adresse postale : B.P. 752, L-2017 Luxembourg).
3. Lorsque l'engagement de prise en charge est avisé favorablement, une copie est remise au garant avec mention de l'avis favorable. L'étranger en faveur duquel l'engagement est pris doit en faire usage dans les six mois à partir de la date d'approbation.
4. L'engagement de prise avisé favorablement doit être présenté lors d'une déclaration d'enregistrement à faire auprès l'administration communale.

Je soussigné(e)

1	Nom(s) (nom(s) de famille)	
2	Prénom(s)	
3	Date de naissance	/ / (jour / mois / année)
4	Lieu et pays de naissance	
5	Profession	
6	Nationalité	
7	Sexe	<input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin
8	N° document d'identité ou titre de séjour	
9	Numéro téléphone	
10	Adresse au Luxembourg	Rue : N° Maison : <input type="text"/>
		Localité : Code postal : <input type="text"/>

m'engage par la présente de prendre en charge les frais de séjour (y inclus les frais de santé) et de retour de :

11	Nom(s) (nom(s) de famille)	
12	Prénom(s)	
13	Date de naissance	/ / (jour / mois / année)
14	Lieu et pays de naissance	
15	Profession	
16	Nationalité	
17	Sexe	<input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin
18	N° passeport	
19	Adresse au pays d'origine	N° maison et rue :
		Localité : Code postal :
		Pays :
20	Durée de séjour	Mois
21	Lien de parenté avec le garant	
22	Adresse d'hébergement au Luxembourg	Rue : N° Maison : <input type="text"/>
		Localité: Code postal : <input type="text"/>

Lieu :	Date :
Signature du garant:	

Réservé à l'administration communale du lieu de résidence du garant

Vu pour la légalisation de la signature du garant : _____

Fait à _____, le _____

Signature du bourgmestre ou de son délégué :

Réservé à la Direction de l'immigration du ministère des Affaires étrangères et européennes

Pour accord.

Fait à Luxembourg, le _____

Signature du ministre ou de son délégué :

Documents à joindre à l'engagement de prise en charge :

- les trois dernières fiches de salaire (ou un document attestant les revenus mensuels) du garant ;
- une copie ordinaire du passeport/carte d'identité du garant et, si le garant n'est pas de nationalité luxembourgeoise, la preuve que le garant a le droit de ou est autorisé à séjourner au Luxembourg ;
- une copie intégrale (toutes les pages) du passeport en cours de validité de la personne prise en charge.

Notice d'information relative à la protection des données personnelles

La Direction de l'immigration du ministère des Affaires étrangères et européennes recueille et utilise vos données personnelles dans le contexte de sa mission d'intérêt public en exécution de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration, et dans le respect des dispositions légales en matière de protection des données. Des informations plus détaillées sur le traitement de vos données, ainsi que vos droits en la matière, sont disponibles sur le site internet <https://maee.gouvernement.lu/fr/services-aux-citoyens/visa-immigration.html>